



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\*\*\*\*\*

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 08 OCTOBRE 2020

\*\*\*\*\*

### PROCÈS-VERBAL

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Pascale CHERVET, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Jean-Luc MAHIEU, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient Absents/excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. André LONGCHAMP), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence VIENNET), Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Assistaient à la séance :

M. Benjamin MODI, Mme Marie-Jo DURIEUX.

#### PREAMBULE

#### SOMMAIRE

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

2. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 08 septembre 2020

Rapporteur : P. ESPINOSA

3. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Rapporteur : P. ESPINOSA

4. Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapporteur : P. ESPINOSA

5. Vente d'une parcelle sur la Zone d'Activités Économiques de la Tille et autorisation de signature d'un acte rectificatif à l'acte notarié du 07 novembre 2019

Rapporteur : P. ESPINOSA

#### RESSOURCES HUMAINES

6. Tableau des effectifs - création de postes

Rapporteur : P. ESPINOSA

7. Tableau des effectifs - création d'un poste

Rapporteur : P. ESPINOSA

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

8. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

### MUTUALISATION - COMMUNICATION - ACTION CULTURELLE - TOURISME

9. Point d'informations concernant la 1<sup>ère</sup> Commission

Rapporteur : G. BRACHOTTE

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

10. Point d'informations concernant la 2<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. Adoption du Pacte Régional des Territoires

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

## ÉQUIPEMENTS

12. Désaffectation de l'ancien Accueil périscolaire de VARANGES

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

### FINANCES - PERSONNELS - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

13. Point d'informations concernant la 3<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : V. CROUZIER

## FINANCES

14. Demande de remise sur la redevance due pour l'utilisation du Funérarium à titre de dédommagement

Rapporteur : V. CROUZIER

15. Demande d'annulation de titre - créances irrécouvrables

Rapporteur : V. CROUZIER

16. Décision Modificative N°3 du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

17. Décision Modificative N°4 du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

18. Décision Modificative N°5 du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

19. Budget Supplémentaire du Budget FUNERARIUM

Rapporteur : V. CROUZIER

20. Budget Supplémentaire du Budget SCDIS - Service Commun d'Instruction des droits des Sols

Rapporteur : V. CROUZIER

21. Budget Supplémentaire du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

## LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

22. Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales (ZIIC) »  
Rapporteur : V. CROUZIER
23. Groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements de signalétique  
Rapporteur : V. CROUZIER
24. Groupement de commandes pour l'acquisition d'aires de jeux  
Rapporteur : V. CROUZIER
25. Groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air intérieur  
Rapporteur : V. CROUZIER
26. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or  
Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITÉ - TRANSPORTS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

27. Point d'informations concernant la 4<sup>ème</sup> Commission  
Rapporteur : V. DANCOURT

## **EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE**

28. Point d'informations concernant la 5<sup>ème</sup> Commission  
Rapporteur : N. SEGUIN

### **EMPLOI**

29. Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de l'association CREATIV'  
Rapporteur : J.E. ROLLIN

### **ACTION SOCIALE**

30. Fermeture du service Centre Social de la Plaine Dijonnaise  
Rapporteuse : N. SEGUIN

## **PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE**

31. Point d'informations concernant la 6<sup>ème</sup> Commission  
Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

### **ENFANCE**

32. Report des séjours de Printemps 2020 à 2021  
Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

### **JEUNESSE**

33. Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Collège Albert CAMUS  
Rapporteur : C. CLAUDEL-SALOMON

## **ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE - GESTION DE LA GEMAPI**

34. Point d'informations concernant la 7<sup>ème</sup> Commission  
Rapporteur : G. MORELLE

### **ENVIRONNEMENT**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

35. Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

36. Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

|                     |
|---------------------|
| <b>INFORMATIONS</b> |
|---------------------|

37. Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

## PRÉAMBULE

### 1. Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, au Transport et à la Transition énergétique comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 08 octobre 2020,
- **AUTORISE** la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Appel

Monsieur le Secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 33 membres sont présents pour 33 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 17 voix.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2. Approbation du compte-rendu des séances plénières du Conseil Communautaire en date du 08 septembre 2020

Rapporteur : P. ESPINOSA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le compte-rendu de la dernière séance plénière en date du 08 septembre 2020.

### 3. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président explique que, lors de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 28 août 2020, sur sa proposition, il a été décidé de porter le nombre de membres de la Commission de Délégation de Service Public à huit (8) membres titulaires et huit (8) membres suppléants avec la répartition suivante : quatre (4) Vice-présidents comme membres titulaires et trois (3) Vice-présidents comme membres suppléants.

Or, l'article L. 1411-5 du CGCT prévoit l'élection de cinq (5) titulaires et cinq (5) suppléants.

L'article susmentionné prévoit que la Commission « est » composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, et non pas « peut » être composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Monsieur le Président rappelle les membres titulaires et suppléants désignés lors la séance plénière en date du 28 août 2020 :

| Membres Titulaires    | Membres Suppléants |
|-----------------------|--------------------|
| Gilles BRACHOTTE      | Zineb HEMAIRIA     |
| Jean-Pierre COLOMBERT | Guy MORELLE        |
| Vincent CROUZIER      | Nathalie SEGUIN    |
| Vincent DANCOURT      | Sylvie CHASTRUSSE  |
| Jean-Luc AUCLAIR      | Pascale CHERVET    |
| Olivier GAUTHRON      | Jean-Marie FERREUX |
| Martial MATHIRON      | Jean-Luc MAHIEU    |
| Corinne PRIN          | Martial PARIZOT    |

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de constituer cette commission de la façon suivante, en retirant les Vice-président.es de cette liste :

| Membres Titulaires | Membres Suppléants |
|--------------------|--------------------|
| Patrice ESPINOSA   | Sylvie CHASTRUSSE  |
| Jean-Luc AUCLAIR   | Pascale CHERVET    |
| Olivier GAUTHRON   | Jean-Marie FERREUX |
| Martial MATHIRON   | Jean-Luc MAHIEU    |
| Corinne PRIN       | Martial PARIZOT    |

Sans observation sur ce point, Monsieur le Président propose donc de passer au vote à bulletin secret, s'agissant de la désignation des membres d'une commission.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** les cinq (5) membres titulaires et les cinq (5) membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public,

| Membres Titulaires | Membres Suppléants |
|--------------------|--------------------|
| Patrice ESPINOSA   | Sylvie CHASTRUSSE  |
| Jean-Luc AUCLAIR   | Pascale CHERVET    |
| Olivier GAUTHRON   | Jean-Marie FERREUX |
| Martial MATHIRON   | Jean-Luc MAHIEU    |
| Corinne PRIN       | Martial PARIZOT    |

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 4. Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe que ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### 5. Vente d'une parcelle sur la Zone d'Activités Économiques de la Tille et autorisation de signature d'un acte rectificatif à l'acte notarié du 07 novembre 2019

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe que ce point est retiré de l'ordre du jour.

## RESSOURCES HUMAINES

### 6. Tableau des effectifs - création de postes

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le départ en retraite, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, d'un.e agent.e, sur le site de Longchamp ainsi que le réaménagement des plannings sur le site de Bessey-les-Cîteaux, ont conduit à l'augmentation du temps de travail de trois agent.es d'animation.

Ainsi, Monsieur le Président propose la création des postes suivants :

- Un poste d'adjoint territorial d'animation à 22H19 annualisées (22,32H) – Indices Bruts 350-412, Indices Majorés 327-368 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- Un poste d'adjoint territorial d'animation à 06H18 annualisées (6,3H) – Indices Bruts 350-412, Indices Majorés 327-368 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- Un poste d'adjoint territorial d'animation à 11H02 annualisées (11,01H) – Indices Bruts 350-412, Indices Majorés 327-368 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- **CRÉE**, au tableau des effectifs, les emplois permanents suivants :
  - Un poste d'adjoint territorial d'animation à 22H19 annualisées (22,32H) – Indices Bruts 350-412, Indices Majorés 327-368 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
  - Un poste d'adjoint territorial d'animation à 06H18 annualisées (6,3H) – Indices Bruts 350-412, Indices Majorés 327-368 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
  - Un poste d'adjoint territorial d'animation à 11H02 annualisées (11,01H) – Indices Bruts 350-412, Indices Majorés 327-368 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 7. Tableau des effectifs - création d'un poste

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'article 21 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, a élargi les possibilités de recours à des contractuels sur des emplois permanents.

Cet article modifie l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Il prévoit dans quels cas des emplois permanents pourront être occupés de manière permanente par des agents contractuels.

Des emplois permanents peuvent désormais être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas suivants :

- Pour les Communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant une période de trois années consécutives à leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leur Conseil Municipal suivant cette même création, pour tous les emplois quelle que soit la quotité de travail,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- Pour les autres Collectivités Territoriales ou Établissements Publics, pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Le Contrat à Durée Déterminée sera toujours d'une durée maximale de trois ans, et renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Monsieur le Président explique qu'un.e agent.e de la collectivité remplissait les conditions, à la date de publication, pour être mise en stage.

Ainsi, Monsieur le Président propose la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 06H18 annualisées (6,3H) – Indices Bruts 350-412, Indices Majorés 327-368 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- **CRÉE**, au tableau des effectifs, un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à 06H18 annualisées (6,3H) – Indices Bruts 350-412, Indices Majorés 327-368 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

### 8. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

#### Point 2020-10-08-01 : Remboursement GRAS SAVOYE BERGER SIMON

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la société de courtage GRAS SAVOYE BERGER SIMON a remboursé la somme de 23 147,80 € (vingt-trois mille cent-quarante-sept euros et quatre-vingts centimes) pour la période du 01 juin 2020 au 15 septembre 2020, dans le cadre du contrat d'assurance statutaire.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition au Secrétariat Général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise des rapports énumérés ci-dessous :

#### Point 2020-10-08-02 : Agence Nationale de l'Habitat (Anah)

- Rapport d'activité 2019.

Toutes les informations sur [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

#### Point 2020-10-08-03 : Voies Navigables de France (VNF) Centre Bourgogne

- Rapport d'activité 2019.

Toutes les informations sur [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ce rapport.

**9. Point d'informations concernant la 1<sup>ère</sup> Commission****Rapporteur : G. BRACHOTTE**

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme souhaite présenter un rapport très synthétique de cette 1<sup>ère</sup> Commission qui a eu lieu le jeudi 17 septembre, comportant deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- L'élection de la Vice-présidence,
- La présentation du service Communication.

Le diaporama réalisé pour cette réunion sera mis à la disposition des Conseillers communautaires qui disposeront ainsi de la présentation complète du service Communication.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme indique que les méthodes de travail ont ensuite été abordées, en particulier la nécessité de retravailler sur un plan de stratégie de communication globale et pour cela, de faire appel à toutes les bonnes volontés pour tenter de mettre à plat cette stratégie et de voir ainsi s'il est possible de trouver une mission potentielle pour alléger le service, qui, est aujourd'hui, très chargé par différentes tâches annexes et composé seulement de deux personnes, dont une cheffe de service, Marion RASPAUD et une alternante, Tiffany TISSIER, qui, en sa qualité d'alternante ne peut pas être considérée comme un temps plein en termes de travail. Or, la Collectivité demande un axe de communication assez élevé avec la une volonté de redynamiser cette communication.

Il précise que la possibilité de s'associer à des Juniors « Agences » de l'Université de Bourgogne pour obtenir un accompagnement sur cette stratégie de communication est étudiée, afin de pouvoir porter à la connaissance de la commission des axes stratégiques d'orientation qui pourront être présentés ultérieurement.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme ajoute qu'un autre point a été évoqué, s'agissant de la mutualisation sur laquelle il précise avoir pris l'engagement de faire le tour des Communes, de manière groupée, afin de rencontrer les élus et échanger avec eux sur leur vision de la mutualisation et ce qu'ils en attendent.

Des messages d'invitation ont été envoyés le 06 octobre. Les rendez-vous sont d'ores et déjà planifiés :

- Jeudi 15 octobre 2020, de 18h30 à 20h00, à AISEREY, à la Salle du Centre de Rencontres et de Loisirs (à côté de la Mairie) :
  - o Sont invitées les communes d'AISEREY, BESSEY-LES-CITEAUX, IZEURE, LONGECOURT-EN-PLAINE, ROUVRES-EN-PLAINE et THOREY-EN-PLAINE.
- Lundi 19 octobre 2020, de 18h30 à 20h00, à MARLIENS, en Mairie :
  - o Sont invitées les communes d'ECHIGEY, FAUVERNEY, MARLIENS, TART, TART-LE-BAS, VARANGES.
- Mercredi 04 novembre 2020, de 18h30 à 20h00, à LONGCHAMP, à la Maison des Sociétés, Salle Günter Beck :
  - o Sont invitées les Communes de CESSEY-SUR-TILLE, CHAMBEIRE, IZIER, LABERGEMENT-FOIGNEY, LONGCHAMP.
- Mardi 10 novembre 2020, de 18h30 à 20h00, à LONGEAULT-PLUVAULT, en Mairie, Salle du Conseil :
  - o Sont invitées les Communes de BEIRE-LE-FORT, COLLONGES-ET-PREMIERES, GENLIS, LONGEAULT-PLUVAULT et PLUVET.

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme précise que dans l'hypothèse où certaines personnes ne pourraient pas assister à la réunion, il les remercie de le lui en faire part, afin de convenir d'un autre rendez-vous, pour échanger sur cette mutualisation et parler de leur vision de cette stratégie en termes de communication.

Enfin, il indique qu'une réunion d'une durée d'01 h 30 pour le tourisme est prévue fin novembre avec la société MSA SERVICES qui a aujourd'hui une prestation de service d'analyse stratégique du développement du tourisme sur notre territoire, initiée par la mandature précédente. Ceux-ci ont été reçus par lui-même et le Président. L'objectif de la réunion à venir est de brosser une présentation des formes de tourisme, sur ce que l'on entend par tourisme au sens large et des perspectives éventuelles.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme précise que, dans tous les cas, il ne souhaite pas que les réunions des commissions durent plus d'01 h 30 pour rester efficace, quitte à se réunir plus régulièrement.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme indique qu'il se tient à la disposition des Conseillers pour répondre à leurs éventuelles questions.

Pour répondre à Monsieur Paul MURANO, Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme précise que les messages ont été envoyés via son adresse de Vice-président et doublés par un message de Mme Marie-Jo DURIEUX, directement sur les adresses de messagerie des Maires et des Mairies.

Il insiste sur l'importance d'être vigilants car les messages sont envoyés, de la part de l'Administration Générale de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise sur les adresses « @plainedijonnaise.fr » des Conseillers communautaires qui doivent donc consulter cette adresse de messagerie, au risque de rater des informations et convocations.

Monsieur le Président prend la parole pour compléter les propos de Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme et ajoute que les envois sur les adresses « professionnelles » ont été créés par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise afin de faciliter les échanges. Cela permet également d'être plus en phase avec la réglementation imposée dans le cadre du Registre Général de Protection des Données (RGPD). Il indique avoir compris que chacun a plusieurs adresses de messagerie, que certains Conseillers communautaires n'utilisent pas forcément la tablette et ne consultent pas forcément cette boîte de messagerie.

Monsieur le Président propose aux Conseillers communautaires de transférer l'adresse « @plainedijonnaise.fr » sur leur téléphone ou ordinateur personnels ou sur un autre outil informatique en fonction de ce qu'ils utilisent le plus souvent. En cas de difficulté pour réaliser les manipulations, les Conseillers communautaires peuvent prendre rendez-vous avec Monsieur Joël KOHLER, Responsable des Services d'Informations de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Suite à l'intervention de Monsieur Daniel CHETTA concernant l'information aux conseillers municipaux, Monsieur le Président répond que la veille s'est tenue une commission au cours de laquelle cette problématique d'envoi des messages a été évoquée, et il a été constaté que même s'ils étaient envoyés au sein de la collectivité, les Conseillers municipaux ne sont pas systématiquement informés et que l'information ne suit pas. Le mieux est donc de faire des envois directement à l'ensemble des Conseillers municipaux, sans transiter par la boîte de messagerie de la Mairie.

Monsieur le Président souhaite rappeler également que l'obligation de transmettre individuellement l'ensemble des pièces est une obligation légale, que ceci est également fait dans d'autres instances. La loi oblige de transmettre, à chacun, personnellement, titulaires, suppléants et conseillers municipaux, l'ensemble des documents.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme ajoute que pour simplifier, si cela est faisable au niveau du RGPD, il pourrait y avoir une redirection simple, automatique sur une autre adresse de messagerie, sans faire d'installation de matériel.

Monsieur Paul MURANO intervient pour ajouter que s'agissant des messages, et notamment celui informant de la réunion précitée qui l'intéressait beaucoup et à laquelle il ne pourra pas assister au vu de la date, il n'a jamais reçu d'invitation, ni sur l'adresse « @plainedijonnaise.fr », ni sur la messagerie de la Mairie. Ses derniers messages reçus s'arrêtent au 06 octobre.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme indique que ces messages ont été doublés par précaution, c'est-à-dire qu'il a envoyé avec son adresse de Vice-président dans toutes les Mairies et cet envoi a été doublé par un message de Mme DURIEUX sur l'adresse « @plainedijonnaise.fr ». Il est possible, selon lui, de paramétrer cette adresse de messagerie pour mettre en place une redirection sur d'autres boîtes de messagerie afin de simplifier les choses.

Monsieur le Président invite les Conseillers communautaires à se rapprocher de leurs Conseillers municipaux pour l'envoi de leurs coordonnées à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme souhaite terminer son intervention en abordant la question des annuaires (Exécutif, services...) que plusieurs conseillers communautaires attendent. Il manque encore des autorisations pour que les coordonnées soient transmises. Les Conseillers communautaires concernés ont été contactés pour transmettre l'autorisation d'accès aux données. Il manque également quelques photos pour le trombinoscope. Les annuaires seront transmis dès que toutes les informations y seront intégrées.

Les Conseillers communautaires n'ont plus de questions.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

### 10. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique indique que la deuxième Commission se réunira le 29 octobre prochain. L'ordre du jour sera transmis aux Conseillers en même temps que les invitations.

- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de l'Agence Économique Régionale BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ (AER BFC).

L'Assemblée spéciale d'installation de l'Agence Économique Régionale a eu lieu le 24 septembre 2020.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique signale que 54 Établissements Public à Coopération Intercommunale (EPCI) sont actionnaires.

Mme Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE du Grand Dôle a été reconduite à son poste de Présidente avec 7 représentants, permettant ainsi une représentation de l'ensemble des départements.

Pour la Côte d'Or, Monsieur Michel QUINET a également été reconduit pour l'EPCI BEAUNE CÔTE et SUD et Monsieur CAVAGNAC, en qualité de membre associé de la Communauté de Communes de VESOUL, ce qui permet que chacun des départements soit représenté.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique ajoute qu'il tiendra les Conseillers communautaires informés au fur et à mesure des travaux de l'Agence Économique Régionale de BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE.

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de l'Association des chefs d'entreprise de la Zone d'Activités Économiques de la BOULOUZE.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique indique cette association ne s'est pas réunie récemment.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ce rapport.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 11. Adoption du Pacte Régional des Territoires

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

**VU** le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission Européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 26 juin 2014 ;

**VU** le Régime cadre exempté n° SA 39252, relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;

**VU** le Régime cadre exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour la période 2014-2020 ;

**VU** le Régime d'aides exempté n° SA.40206, relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020 ;

**VU** l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne - 2020/C 91 I/01) ;

**VU** le Règlement de l'Union Européenne (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

**VU** le Régime SA n°56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux Entreprises ;

**VU** les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-2, L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

**VU** l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des Collectivités Territoriales et de leurs groupements, issue de l'application de la loi NOTRe ;

**VU** la délibération du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020 ;

Monsieur le Président explique que les Très Petites Entreprises (TPE) de Bourgogne-Franche-Comté, colonne vertébrale de l'économie de proximité, sont particulièrement impactées par la crise liée au COVID-19.

Dans ce contexte, la Région Bourgogne-Franche-Comté est intervenue de façon massive en complément des mesures prises par l'État pour couvrir les besoins urgents de liquidités des Très Petites Entreprises (TPE) rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une perte de chiffre d'affaires.

Après une période d'urgence, les élus du Conseil Régional ont souhaité amplifier leur soutien en faveur de l'économie de proximité en associant étroitement les Établissements Publics à Coopération Intercommunale

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

(EPCI), au titre de leur compétence en matière de développement économique et pour leur connaissance du tissu des entreprises locales.

### Le Pacte Régional pour les Territoires en faveur de l'économie de proximité

Cette action se situe dans la poursuite des divers fonds d'urgence. Il s'agit à présent de se projeter dans un futur proche et d'amplifier le développement d'une économie de proximité mettant en avant les valeurs et principes suivants :

- Le développement des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire, notamment les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire,
- La réorganisation et l'adaptation des entreprises, suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, des modes de production, d'échanges, de commercialisation notamment les usages numériques,
- La valorisation des productions locales et des savoir-faire locaux,
- Le renforcement d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse,
- L'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

Le Pacte Régional pour les Territoires en faveur de l'économie de proximité a été adopté par la Région Bourgogne-Franche-Comté lors de l'Assemblée Plénière du 29 juin 2020. Il repose sur 2 fonds, complémentaires et indissociables :

- Le Fonds en Avances Remboursables,
- Le Fonds Régional des Territoires.

**Le Fonds en Avances Remboursables** est à destination des Très Petites Entreprises (TPE). Il vise à répondre aux besoins en trésorerie des Entreprises. Ce Fonds sera mis en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté via sa Régie ARDEA et instruit par un prestataire externe retenu par la collectivité régionale.

Le montant global de ce fonds est de 10,2 millions d'euros dont 4 millions d'euros pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, 2,8 millions d'euros proviennent de la contribution des Établissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) (soit 1 euro par habitant pour chacune), et 3,4 millions d'euros pour la Banque des Territoires.

La durée de remboursement peut aller jusqu'à 7 ans. Possibilité de différé de remboursement de 2 ans.

Le versement se fait aux entreprises en une seule fois.

Ce dispositif concerne les entreprises dont le siège social est en Bourgogne - Franche-Comté, toutes formes juridiques comprises, sociétaires ou individuelles, tout secteur d'activité (hors ceux précisés dans les exclusions), créées avant le 16 mars 2020, embauchant jusqu'à 10 salariés, et réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, à jour des déclarations et paiements de charges sociales et fiscales, en tenant compte des reports exceptionnels accordés par l'État dans le cadre de la crise du Covid-19.

Sont exclues les structures se trouvant en cessation de paiements, dépôt de bilan ou redressement judiciaire, procédure de sauvegarde ou rencontrant tout problème juridique mettant en péril leur stabilité financière.

Les entreprises et affaires personnelles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 43 000,00 € pour les activités commerciales et artisanales et inférieures à 17 000,00 € pour les activités de prestations de services et structures dites para-administratives ou paramunicipales.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise contribue ainsi à hauteur de 22 006,00 € dans ce Fonds en avances remboursables.

La contribution des EPCI à ce Fonds est une contrepartie indissociable du Fonds Régional des Territoires ci-dessous détaillé. Cette contribution des EPCI au Fonds Régional sera versée à la Région pour la constitution du fonds géré par la régie ARDEA.

**Le Fonds Régional des Territoires** est à destination, d'une part des Petites et Moyennes Entreprises (PME) jusqu'à 10 salariés (TPE) et d'autre part des collectivités et groupements de collectivités : commune, EPCI, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (TPRE) et syndicats mixtes et structures parapubliques : Chambres Consulaires. Chaque type de bénéficiaire s'inscrit dans un règlement d'intervention (RI) propre joint en annexe.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise reçoit par délégation d'octroi de la Région Bourgogne-Franche-Comté l'affectation et la gestion du Fonds dans le respect des deux règlements d'intervention joints en annexe, c'est-à-dire qu'elle octroie et verse les aides au nom de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre de cette délégation, la Région Bourgogne-Franche-Comté alimente ce fond à hauteur de 5,00 € par habitant, 4,00 € en Investissement et 1,00 € en Fonctionnement en complément. Il est demandé à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise une contribution d'au moins d'un 1,00 € par habitant en fonctionnement ou en investissement soit une participation de 22 006,00 €.

Au total, pour le territoire de La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, ce fonds sera doté par la Région de 110 030,00 €, dont 88 024,00 € en Investissement et 22 006,00 € en Fonctionnement.

### **La convention du Pacte régional pour les territoires**

Le partenariat EPCI / Région est formalisé dans deux conventions, l'une portant sur la participation de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au Fonds en Avances remboursables, l'autre portant sur la délégation d'octroi et d'autorisation pour le Fonds Régional des Territoires (les deux conventions et leurs règlements d'intervention sont joints en annexe).

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique demande aux Conseillers communautaires s'ils ont des questions.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN souhaite poser une question technique : est-ce la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui va instruire les dossiers pour la Région ? Les fonds restent-ils à la Région ou transitent-ils dans le budget de la Communauté de Communes avec une ligne spécifique ?

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique répond que les fonds restent à la Région, sur le fonds géré par ARDEA et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ne s'occupe que de l'instruction des dossiers et des décisions. Il faudra ensuite, en travail de Commission, qu'une instance soit créée pour la validation des dossiers et le Conseil Communautaire sera informé des dossiers qui auront été pris en charge par la collectivité.

Monsieur le Président indique que ce dossier très technique ne sera pas simple à gérer et à mettre en place pour notre Communauté de Communes. Les Chambres consulaires ont été rencontrées pour évoquer et balayer l'ensemble des problématiques. Il a été fortement conseillé de mettre en place un règlement, au-delà des règlements imposés par la Région. La Commission aura certainement à réfléchir sur la mise en place d'un règlement très rapidement. Les deux Chambres consulaires que sont la Chambre du Commerce et de l'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat seront en appui.

Monsieur le Président ajoute que selon lui, cela se fera par le biais d'une convention ; non chiffrée actuellement, qui ne peut donc être présentée ce jour.

Monsieur le Président invite Madame la Cheffe de Service à prendre contact rapidement avec ces Chambres consulaires pour évaluer le montant de cette possible convention.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN souhaite savoir si la Région, qui a l'habitude d'instruire les dossiers, ne peut pas également être un appui, puisque dans ce cas cela serait gratuit, plutôt que de payer les Chambres consulaires, ce qui permettrait de garder ces fonds.

Monsieur le Président répond que cette question a effectivement été posée lors de la réunion. Malheureusement, il aurait été tenté de s'attacher les services de partenaires gratuits, mais il s'avère que ce n'est pas possible. Aujourd'hui, la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) sont les partenaires les plus proches qui connaissent le mieux le milieu professionnel et leurs adhérents.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN demande si depuis le redémarrage de l'activité, il y a un retour sur la situation des entreprises.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique indique qu'il n'y a pas eu de retour réalisé par les entreprises locales. Simplement, les représentants des Chambres consulaires rencontrés la semaine précédente ont tendance à dire qu'avec la reprise du Covid-19, la situation s'aggrave pour les entreprises au niveau régional.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN indique qu'il est parfois difficile de se représenter l'importance de la situation.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique ajoute que les représentants de la profession signalent que les difficultés ne feraient que commencer.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN précise que la question qui va se poser est de connaître le domaine d'intervention au-delà du Fonds d'urgence mis en place par la Région.

Monsieur le Président intervient pour indiquer que cela justifie, selon lui, un conventionnement avec les deux Chambres consulaires qui connaissent vraiment la situation en termes de difficultés économiques sur les territoires.

Sans question supplémentaire, Monsieur le Président soumet ce point à l'approbation des Conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le montant de 22 006,00 euros, dédié au Fonds d'Avances Remboursables,
- **APPROUVE** le montant de 22 006,00 euros, dédié au Fonds Régional des Territoires,
- **APPROUVE** la convention pour le Fonds en Avance remboursable et son règlement d'intervention,
- **APPROUVE** la convention pour le Fonds Régional des Territoires et ses deux règlements d'intervention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **ÉQUIPEMENTS**

### 12. Désaffectation de l'ancien Accueil périscolaire à VARANGES

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique rappelle que la compétence « Enfance Jeunesse » a été transférée à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au 1<sup>er</sup> septembre 2014 par une délibération en date du 27 novembre 2013.

Selon l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la Collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert pour l'exercice de cette compétence.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique rappelle que la Commune de VARANGES a mis à la disposition de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise l'ensemble des locaux de l'ancien presbytère situé au 10 rue du Souris à VARANGES pour assurer l'Accueil périscolaire.

Par une délibération en date du 17 avril 2007, le Conseil municipal de VARANGES a modifié le tableau d'amortissement de l'emprunt de l'ancien presbytère de sorte que :

- 35% des annuités sont reprises à la charge de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- 65% des annuités restent à la charge de la Commune de VARANGES.

Cela correspond à un montant dû par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise de 4 688,23 € à échoir tous les ans et ce, jusqu'au 25 janvier 2024.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique rappelle qu'un permis de construire a été accordé à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise le 30 mars 2019, pour la création d'un nouvel accueil périscolaire situé au 10 route de Genlis à VARANGES. Ce nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement a fait l'objet d'un arrêté déclarant l'ouverture au public le 15 mai 2020.

Il rappelle que l'ancien presbytère n'est plus utilisé pour l'exercice de la compétence « Enfance-Jeunesse » depuis l'arrêté déclarant l'ouverture au public du nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement en date du 15 mai 2020.

Au regard de l'article L. 1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la Collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et de ses obligations sur les biens désaffectés.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique propose donc la désaffectation des anciens locaux de l'Accueil périscolaire à VARANGES, qui ne sont plus utilisés par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, que la commune de VARANGES recouvre l'ensemble de ses droits et obligations concernant les locaux de l'ancien presbytère et les emprunts afférents et ainsi que la proratisation de l'emprunt en fonction du nombre de jours d'occupation depuis l'occupation effective du nouvel de Accueil de Loisirs Sans Hébergement à VARANGES.

Il n'y a ni question, ni remarque par rapport à cet exposé.

Monsieur le Président met au vote cette proposition.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la désaffectation des locaux pour l'accueil périscolaire à VARANGES à la date du 15 mai 2020,
- **AUTORISE** la reprise des locaux et des emprunts afférents par la commune de VARANGES à la date du 15 mai 2020,
- **AUTORISE** les indemnités calculées au prorata temporis depuis l'occupation du nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à VARANGES,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

13. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : V. CROUZIER

- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de l'Agence France Locale Agence France Locale
- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration déclare ne pas avoir de précisions à apporter pour ces 2 points.

- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Territoires Numériques et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS) :

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe qu'une convocation est intervenue en septembre de la Commission Numérique Locale.

Les Commissions Numériques Locales ont été créées afin d'éviter de réunir tous les représentants dans le même temps.

Cette Commission est partagée avec les Communautés de Communes Val de Saône et Rives de Saône. Les nouveaux services proposés ont été présentés. Un choix des orientations a été opéré. Le point le plus important est le changement de site internet, chaque Commune ou collectivité ayant son site sur le Territoire Numérique dispose d'une année pour basculer sur le nouveau site internet. Ce changement de site n'est pas prévu en automatique.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration demande à Monsieur GAUTHRON, Président de la Commission Numérique Locale, s'il souhaite ajouter quelque chose.

Monsieur GAUTHRON indique que Monsieur CROUZIER a bien résumé les choses. Il n'y a pas plus d'information pour l'instant.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## **FINANCES**

14. Demande de remise sur la redevance due pour l'utilisation du Funérarium à titre de dédommagement

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe que, suite au décès de Monsieur Gilles JOLIBOIS sur la voie publique à LONGECOURT-EN-PLAINE, survenu le samedi 15 février 2020, la police a été appelée et a contacté un organisme de Pompes Funèbres pour assurer le transfert de corps au Funérarium à GENLIS, 63 Avenue du Général de Gaulle.

Dans un premier temps, la famille du défunt a accepté ce transfert puis a manifesté son souhait de changer d'organisme de Pompes Funèbres pour organiser les obsèques, au regard d'un contrat « Convention Obsèques ». La famille a donc recontacté la société initiale le même jour vers 15h00.

La famille du défunt voulait se recueillir au Funérarium à GENLIS dans l'après-midi du samedi 15 février 2020, l'organisme de Pompes Funèbres a expliqué que des soins de conservation seraient pratiqués par le thanatopracteur le dimanche matin, avant d'installer le défunt en salon privatif.

Il a été procédé au transfert de corps au domicile du défunt le dimanche à LONGECOURT-EN-PLAINE à 12h00, après les soins de conservation assurés dans les locaux du Funérarium à GENLIS le dimanche à 10h00.

La famille du défunt a exprimé son mécontentement de n'avoir pas pu se recueillir le samedi au Funérarium à GENLIS, en précisant que ni la police, ni l'organisme de Pompes Funèbres n'avaient donné de précisions. Elle a déclaré ne pas vouloir s'acquitter du montant de 500,00 € demandé, qu'elle estime injustifié pour une seule journée d'admission au Funérarium à GENLIS, sans location de salon privatif. La famille du défunt demande une révision tarifaire.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle que la délibération 09/03/2017/10 en date du 09 mars 2017, fixe le montant forfaitaire à 500,00 € T.T.C., à compter du 01 avril 2017 pour les défunts ressortissants du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, quelle que soit la durée d'occupation d'un emplacement au Funérarium (en salon privatif et/ou en attente de place en salon privatif).

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration souhaite souligner que même si la personne n'est pas restée longtemps, il a quand même fallu procéder au nettoyage, impliquant tout le protocole Covid-19. Il s'en remet aux Conseillers communautaires sur le point pour savoir s'il faut appliquer une remise ou non. Il indique que personnellement, il n'est pas pour la gratuité.

Monsieur Paul MURANO indique qu'il connaît bien le problème puisque la famille est venue en Mairie. Le jour où Monsieur Gilles JOLIBOIS est décédé sur la voie publique après avoir fait une crise cardiaque au volant de sa voiture, la police a été appelée et a appelé les pompes funèbres qui sont venues. Par la suite, il a été emmené à GENLIS. Cela a ensuite été difficile pour la famille qui ne comprenait plus et qui a donc souhaité récupérer le corps sans attendre mais n'a pas pu accéder au Funérarium le jour même. Voilà pourquoi elle demande cette révision tarifaire. Il ajoute que cela a été un dossier difficile également pour la Mairie. Personnellement, il souhaite qu'un geste soit fait pour la famille.

Monsieur le Président entend la demande et indique qu'il compatit dans ces moments difficiles quelles que soient les circonstances. Il partage l'avis de Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration. La gratuité ne s'impose pas forcément.

Il propose d'accorder une remise de 50 % et soumet cette proposition à l'avis des Conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire, **par** :

- 31 voix **POUR**,
- 02 **ABSTENTIONS** (Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN),
- **VALIDE** le principe de remise sur le tarif de la redevance due pour l'occupation d'un emplacement du 15 février au 16 février 2020 par la famille JOLIBOIS,
- **DÉTERMINE** le pourcentage de remise à 50% du montant forfaitaire fixé à 500 € 00 T.T.C. par la délibération 09/03/2017/10 en date du 09 mars 2017, à compter du 01 avril 2017 pour les défunts ressortissants du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, quelle que soit la durée d'occupation d'un emplacement au Funérarium,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 15. Demande d'annulation de titre – créances irrécouvrables

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe les membres du Conseil Communautaire qu'un courrier a été reçu de la Trésorerie de GENLIS en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 présentant une demande d'annulation de titre portant sur l'année 2017.

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Cette demande fait suite à une procédure de rétablissement personnel par la commission de surendettement concernant un.e administré.e fréquentant le périscolaire, pour la somme de 86,40 € et qui s'impose à la collectivité.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose de déclarer ces créances irrécouvrables. Les crédits sont prévus à l'article 6542 et précise que la délibération portera la mention du nom de l'administré.e visé.e.

Le Conseil Communautaire, **par** :

- 32 voix **POUR**,
- 01 **ABSTENTION** (Mme Monique PINGET),
- **VALIDE** la demande d'annulation de titre de la mise en créance irrécouvrable concernant Madame Sabrina TAOUFIQ demeurant au 14 rue Auguste Blanqui à DIJON, pour la somme de 86,40 € qui s'impose à la collectivité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 16. Décision Modificative N°3 du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

À la suite de l'inscription au Budget Supplémentaire des dépenses suivantes, il y a lieu de modifier les imputations comptables, sans incidence sur le Budget dans sa globalité :

- 1- ➤ Création d'un site internet pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, l'article correct à prendre est le 2051 aux lieu et place du 2135.

#### Dépenses d'investissement :

2135.RELAT.PUBL.023      - 33 000,00 €

#### Dépenses d'investissement :

2051.RELAT.PUBL.023      + 33 000,00 €

- 2- ➤ Travaux de reconfiguration du Pôle Familial et Social, l'article correct à prendre est le 2313 aux lieu et place du 21318. En effet, les travaux se déroulant sur plusieurs exercices, la comptabilité M14 impose cet article.

#### Dépenses d'investissement :

|      |          |            |     |                  |
|------|----------|------------|-----|------------------|
| 2313 | CDEPUBLI | PERIS      | 421 | + 1 173 666,00 € |
|      |          | EXTRA      | 423 | + 49 160,00 €    |
|      |          | FAMI       | 60  | + 643 618,00 €   |
|      |          | SENIOR     | 60  | + 623 778,00 €   |
|      |          | MDEF MISS  | 90  | + 367 587,00 €   |
|      |          | LOGIST     | 60  | + 599 078,00 €   |
|      |          | RPE N      | 64  | + 369 885,00 €   |
|      |          | MULTIACC N | 64  | + 138 615,00 €   |
|      |          | RPE S      | 64  | + 34 720,00 €    |
|      |          |            |     | - 4 033 107,00 € |

Dépenses d'investissement :

En conséquence, il y a lieu de prendre la décision modificative N°3 (DM3) comme suit :

Dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la Décision Modificative N°3 du Budget Principal :

Dépenses d'investissement :

|      |            |            |     |                         |
|------|------------|------------|-----|-------------------------|
| 2051 | RELAT.PUBL | COMMUNIC   | 023 | + 33.000,00 €           |
| 2313 | CDEPUBLI   | PERIS      | 421 | + 1 173 666,00 €        |
|      |            | EXTRA      | 423 | + 49 160,00 €           |
|      |            | FAMI       | 60  | + 643 618,00 €          |
|      |            | SENIOR     | 60  | + 623 778,00 €          |
|      |            | MDEF MISS  | 90  | + 367 587,00 €          |
|      |            | LOGIST     | 60  | + 599 078,00 €          |
|      |            | RPE N      | 64  | + 369 885,00 €          |
|      |            | MULTIACC N | 64  | + 138 615,00 €          |
|      |            | RPE S      | 64  | + 34 720,00 €           |
|      |            |            |     | <b>+ 4 033 107,00 €</b> |

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Dépenses d'investissement :

|       |            |            |     |                  |
|-------|------------|------------|-----|------------------|
| 2135  | RELAT.PUBL | COMMUNIC   | 023 | - 33.000,00 €    |
| 21318 | CDEPUBLI   | PERIS      | 421 | - 1 173 666,00 € |
|       |            | EXTRA      | 423 | - 49 160,00 €    |
|       |            | FAMI       | 60  | - 643 618,00 €   |
|       |            | SENIOR     | 60  | - 623 778,00 €   |
|       |            | MDEF MISS  | 90  | - 367 587,00 €   |
|       |            | LOGIST     | 60  | - 599 078,00 €   |
|       |            | RPE N      | 64  | - 369 885,00 €   |
|       |            | MULTIACC N | 64  | - 138 615,00 €   |
|       |            | RPE S      | 64  | - 34 720,00 €    |
|       |            |            |     | - 4.033.107 €    |

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

17. Décision Modificative N°4 du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle aux membres du Conseil Communautaire que :

- L'acquisition à l'euro symbolique du site de « la Ferme aux Escaliers » à AISEREY a été approuvée au moment de la validation du projet de réhabilitation lors de sa séance plénière du 31 mai 2011 ;
- L'inscription à l'actif de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a été voté lors de la séance plénière du 17 octobre 2019.

Il convient désormais de prévoir chaque année les opérations de reprise de subvention, ce bien ayant une valeur supérieure à l'achat et la constatation de la somme résiduelle (20 543,90 €) devant être amortie comme une subvention d'investissement (maximum 30 ans).

Les crédits à ouvrir pour l'année 2020 à l'article 139141-040 en dépenses d'investissement et à l'article 777-042 en recettes de fonctionnement sont de 684,00 €.

En conséquence, il y a lieu de procéder à l'inscription des crédits par la Décision Modificative N° 4 (DM4) suivante :

Dépenses d'investissement :

139141.040 + 700,00 €

Recettes de fonctionnement :

777.042 + 700,00 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la Décision Modificative N°4 du Budget Principal,

Dépenses d'investissement :

139141.040 + 700,00 €

Recettes de fonctionnement :

777.042 + 700,00 €

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 18. Décision Modificative N°5 du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les déficits éventuels des Budgets Annexes (ZAE Cent Journaux / ZIIC - Zones Intercommunales industrielles et commerciales) doivent être pris en charge par le Budget Principal.

L'arrêté des comptes au 31.12.2019 du Budget Annexe ZIIC - Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales, fait apparaître un déficit d'un montant de 222 174,00 €.

Il convient d'inscrire cette prise en charge dans le budget principal.

De plus, il y a lieu de constater et d'inscrire les écritures de stocks à hauteur de 241 000,00 €.

En conséquence, il y a lieu de procéder à l'inscription des crédits par la Décision Modificative N° 5 (DM5) suivante :

##### Dépenses d'investissement :

|                |                |
|----------------|----------------|
| 276351.ADMT.NA | + 222 174,00 € |
| 276351.ADMT.NA | + 241 000,00 € |

##### Recettes d'investissement :

|              |                |
|--------------|----------------|
| 1641.ADMT.NA | + 463 174,00 € |
|--------------|----------------|

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la Décision Modificative N°5 du Budget Principal,

##### Dépenses d'investissement :

|                |                |
|----------------|----------------|
| 276351.ADMT.NA | + 222 174,00 € |
| 276351.ADMT.NA | + 241 000,00 € |

##### Recettes d'investissement :

|              |                |
|--------------|----------------|
| 1641.ADMT.NA | + 463 174,00 € |
|--------------|----------------|

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 19. Budget Supplémentaire du Budget Funérarium

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Budget Primitif 2020 du Funérarium a été voté lors de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 11 Décembre 2019.

Les affectations de résultats suivants ont été adoptées lors du Conseil Communautaire en date du 27 Février 2020 :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- Investissement - 3 257,38 €
- Fonctionnement 20 651,28 €
- Résultat global de clôture exercice 2019 17 393,90 €

Ces résultats d'exercice n'étaient pas connus lors des inscriptions au budget principal 2020 du Budget Funérarium et il convient d'intégrer les résultats dans le présent budget supplémentaire :

Cité CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget Funérarium - BS (projet de budget) - 2020

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |                                                                                                    | II                                             |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE                       |                                                                                                    | A1                                             |
| <b>EXPLOITATION</b>                  |                                                                                                    |                                                |
|                                      | <b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>                                                       | <b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>   |
| <b>VOTES</b>                         | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                                     | 0,00                                           |
|                                      |                                                                                                    | 0,00                                           |
|                                      | +                                                                                                  | +                                              |
| <b>REPORTS</b>                       | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                              | 0,00                                           |
|                                      |                                                                                                    | 0,00                                           |
|                                      | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)                                                            | (si déficit)                                   |
|                                      |                                                                                                    | 0,00                                           |
|                                      |                                                                                                    | 17 393,90                                      |
|                                      | =                                                                                                  | =                                              |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)                                                             | 0,00                                           |
|                                      |                                                                                                    | 17 393,90                                      |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                |                                                                                                    |                                                |
|                                      | <b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                                                     | <b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |
| <b>VOTES</b>                         | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) | 0,00                                           |
|                                      |                                                                                                    | 3 257,38                                       |
|                                      | +                                                                                                  | +                                              |
| <b>REPORTS</b>                       | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                              | 0,00                                           |
|                                      |                                                                                                    | 0,00                                           |
|                                      | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)                                   | (si solde négatif)                             |
|                                      |                                                                                                    | 3 257,38                                       |
|                                      |                                                                                                    | (si solde positif)                             |
|                                      |                                                                                                    | 0,00                                           |
|                                      | =                                                                                                  | =                                              |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)                                                           | 3 257,38                                       |
|                                      |                                                                                                    | 3 257,38                                       |
| <b>TOTAL</b>                         |                                                                                                    |                                                |
|                                      | TOTAL DU BUDGET (3)                                                                                | 3 257,38                                       |
|                                      |                                                                                                    | 20 651,28                                      |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire du Budget Funérarium,

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |                                                                                                    | II                                                  |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE                       |                                                                                                    | A1                                                  |
| <b>EXPLOITATION</b>                  |                                                                                                    |                                                     |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION                                                              | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION               |
| VOTE                                 | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                                     | 0,00                                                |
|                                      | +                                                                                                  | +                                                   |
| REPORTS                              | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                              | 0,00                                                |
|                                      | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)                                                            | (si déficit) 0,00 (si excédent) 17 393,90           |
|                                      | =                                                                                                  | =                                                   |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)                                                             | 0,00 17 393,90                                      |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                |                                                                                                    |                                                     |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT                                                            | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT             |
| VOTE                                 | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) | 0,00 3 257,38                                       |
|                                      | +                                                                                                  | +                                                   |
| REPORTS                              | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                              | 0,00 0,00                                           |
|                                      | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)                                   | (si solde négatif) 3 257,38 (si solde positif) 0,00 |
|                                      | =                                                                                                  | =                                                   |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)                                                           | 3 257,38 3 257,38                                   |
| <b>TOTAL</b>                         |                                                                                                    |                                                     |
|                                      | TOTAL DU BUDGET (3)                                                                                | 3 257,38 20 651,28                                  |

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document relatif à cette demande et à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 20. Budget Supplémentaire du Budget SCDIS - Service Commun d'Instruction des Droits des Sols

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Budget Primitif 2020 du budget « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » a été voté lors de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 11 Décembre 2019.

Les affectations de résultats suivants ont été adoptées lors de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 27 Février 2020 :

- L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recettes de fonctionnement : 33 197,68 €.

Ces résultats d'exercice n'étaient pas connus lors des inscriptions au Budget 2020 « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » et il convient d'intégrer ceux-ci dans le présent Budget Supplémentaire :

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |                                                                                                | II                                                 |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE                       |                                                                                                | A1                                                 |
| FONCTIONNEMENT                       |                                                                                                |                                                    |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT                                                    | RECETTES DE LA SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT        |
| V<br>O<br>T<br>E                     | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES<br>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                              | 0,00 0,00                                          |
| +                                    |                                                                                                |                                                    |
| R<br>E<br>P<br>O<br>R<br>T<br>S      | RESTES A REALISER (R.A.R) DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                       | 0,00 0,00                                          |
|                                      | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT<br>REPORTE (2)                                                  | (si déficit) (si excédent)<br>0,00 33 197,68       |
| =                                    |                                                                                                |                                                    |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT (3)                                                   | 0,00 33 197,68                                     |
| INVESTISSEMENT                       |                                                                                                |                                                    |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT                                                     | RECETTES DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT         |
| V<br>O<br>T<br>E                     | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES<br>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y<br>compris le compte 1068) | 0,00 0,00                                          |
| +                                    |                                                                                                |                                                    |
| R<br>E<br>P<br>O<br>R<br>T<br>S      | RESTES A REALISER (R.A.R) DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                       | 0,00 0,00                                          |
|                                      | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA<br>SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE<br>(2)                         | (si solde négatif) (si solde positif)<br>0,00 0,00 |
| =                                    |                                                                                                |                                                    |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT (3)                                                    | 0,00 0,00                                          |
| TOTAL                                |                                                                                                |                                                    |
|                                      | TOTAL DU BUDGET (3)                                                                            | 0,00 33 197,68                                     |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire du Budget SCDIS - Service Commun d'Instruction des Droits des Sols,

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |                                                                                          |                                          | II                         |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE                       |                                                                                          |                                          | A1                         |
| FONCTIONNEMENT                       |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT                                                 | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |                            |
| VOTE                                 | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                           | 0,00                                     | 0,00                       |
| +                                    |                                                                                          |                                          |                            |
| REPORTS                              | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00                                     | 0,00                       |
|                                      | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)                                               | (si déficit)<br>0,00                     | (si excédent)<br>33 197,68 |
| =                                    |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)                                                | 0,00                                     | 33 197,68                  |
| INVESTISSEMENT                       |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT                                                  | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  |                            |
| VOTE                                 | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 0,00                                     | 0,00                       |
| +                                    |                                                                                          |                                          |                            |
| REPORTS                              | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00                                     | 0,00                       |
|                                      | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)                         | (si solde négatif)<br>0,00               | (si solde positif)<br>0,00 |
| =                                    |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)                                                 | 0,00                                     | 0,00                       |
| TOTAL                                |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | TOTAL DU BUDGET (3)                                                                      | 0,00                                     | 33 197,68                  |

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document relatif à cette demande et à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 21. Budget Supplémentaire du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe « ZAE les cent journaux » a été voté lors de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 11 Décembre 2019.

Considérant qu'il y a lieu :

- D'intégrer les résultats 2019 dans le présent budget supplémentaire,
- De tenir compte des écritures de stock dans le présent budget supplémentaire,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- De prévoir l'équilibre de celui-ci.

Le Budget Supplémentaire suivant est présenté :

Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget ZAE des Cent Journaux - BS (projet de budget) - 2020

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |                                                                                          |                                          | II                         |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE                       |                                                                                          |                                          | A1                         |
| FONCTIONNEMENT                       |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT                                                 | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |                            |
| VOTE                                 | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                           | 166 649,41                               | 157 570,66                 |
|                                      | +                                                                                        | +                                        | +                          |
| REPORTS                              | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00                                     | 0,00                       |
|                                      | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)                                               | (si déficit)<br>0,00                     | (si excédent)<br>9 078,75  |
|                                      | =                                                                                        | =                                        | =                          |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)                                                | 166 649,41                               | 166 649,41                 |
| INVESTISSEMENT                       |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT                                                  | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  |                            |
| VOTE                                 | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 156 690,52                               | 166 649,41                 |
|                                      | +                                                                                        | +                                        | +                          |
| REPORTS                              | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00                                     | 0,00                       |
|                                      | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)                         | (si solde négatif)<br>9 958,89           | (si solde positif)<br>0,00 |
|                                      | =                                                                                        | =                                        | =                          |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)                                                 | 166 649,41                               | 166 649,41                 |
| TOTAL                                |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | TOTAL DU BUDGET (3)                                                                      | 333 298,82                               | 333 298,82                 |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |                                                                                          |                                          | II                         |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE                       |                                                                                          |                                          | A1                         |
| FONCTIONNEMENT                       |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT                                                 | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |                            |
| VOTE                                 | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                           | 166 649,41                               | 157 570,66                 |
|                                      | +                                                                                        | +                                        | +                          |
| REPORTS                              | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00                                     | 0,00                       |
|                                      | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)                                               | (si déficit)<br>0,00                     | (si excédent)<br>9 078,75  |
|                                      | =                                                                                        | =                                        | =                          |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)                                                | 166 649,41                               | 166 649,41                 |
| INVESTISSEMENT                       |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT                                                  | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  |                            |
| VOTE                                 | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 156 690,52                               | 166 649,41                 |
|                                      | +                                                                                        | +                                        | +                          |
| REPORTS                              | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00                                     | 0,00                       |
|                                      | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)                         | (si solde négatif)<br>9 958,89           | (si solde positif)<br>0,00 |
|                                      | =                                                                                        | =                                        | =                          |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)                                                 | 166 649,41                               | 166 649,41                 |
| TOTAL                                |                                                                                          |                                          |                            |
|                                      | TOTAL DU BUDGET (3)                                                                      | 333 298,82                               | 333 298,82                 |

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document relatif à cette demande et à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 22. Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales (ZIIC)

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » a été voté lors de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 11 Décembre 2019.

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer les résultats 2019 dans le présent Budget Supplémentaire, de prévoir l'équilibre de celui-ci et de prévoir les écritures de stock s'y rapportant, le Budget Supplémentaire suivant est présenté :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |                                                                                          | II                                                 |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE                       |                                                                                          | A1                                                 |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                |                                                                                          |                                                    |
|                                      | <b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                                          | <b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>    |
| <b>VOTE</b>                          | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                           | 0,00 463 174,00                                    |
| +                                    |                                                                                          |                                                    |
| <b>REPORTS</b>                       | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00 0,00                                          |
|                                      | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)                                               | (si déficit) (si excédent)<br>222 174,00 0,00      |
| =                                    |                                                                                          |                                                    |
|                                      | <b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>                                         | 222 174,00 463 174,00                              |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                |                                                                                          |                                                    |
|                                      | <b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                                           | <b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>     |
| <b>VOTE</b>                          | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 463 174,00 463 174,00                              |
| +                                    |                                                                                          |                                                    |
| <b>REPORTS</b>                       | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00 0,00                                          |
|                                      | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)                         | (si solde négatif) (si solde positif)<br>0,00 0,00 |
| =                                    |                                                                                          |                                                    |
|                                      | <b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>                                          | 463 174,00 463 174,00                              |
| <b>TOTAL</b>                         |                                                                                          |                                                    |
|                                      | <b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>                                                               | 685 348,00 926 348,00                              |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales (ZIIC),

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |                                                                                          | II                                                 |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE                       |                                                                                          | A1                                                 |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                |                                                                                          |                                                    |
|                                      | <b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                                          | <b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>    |
| <b>VOTE</b>                          | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                           | 0,00 463 174,00                                    |
| +                                    |                                                                                          |                                                    |
| <b>REPORTS</b>                       | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00 0,00                                          |
|                                      | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)                                               | (si déficit) (si excédent)<br>222 174,00 0,00      |
| =                                    |                                                                                          |                                                    |
|                                      | <b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>                                         | 222 174,00 463 174,00                              |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                |                                                                                          |                                                    |
|                                      | <b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                                           | <b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>     |
| <b>VOTE</b>                          | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 463 174,00 463 174,00                              |
| +                                    |                                                                                          |                                                    |
| <b>REPORTS</b>                       | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00 0,00                                          |
|                                      | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)                         | (si solde négatif) (si solde positif)<br>0,00 0,00 |
| =                                    |                                                                                          |                                                    |
|                                      | <b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>                                          | 463 174,00 463 174,00                              |
| <b>TOTAL</b>                         |                                                                                          |                                                    |
|                                      | <b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>                                                               | 685 348,00 926 348,00                              |

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document relatif à cette demande et à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 23. Groupement de commandes pour l'acquisition d'équipement de signalétique

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qu'une commune a fait le souhait d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition de signalétique intérieure et extérieure.

Conformément aux articles L. 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au régime juridique des actes pris par les autorités communales ainsi que des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique, Monsieur le Président rappelle l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type d'achats.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise d'une part, et la commune de THOREY-EN-PLAINE, d'autre part, s'unissent pour constituer un groupement de commandes pour la recherche des fournisseurs en vue d'acquérir des équipements de signalétique.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose de faire porter la coordination du groupement de commandes afférent à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

Il précise que tous les groupements de commandes cités ont été envoyés dans les Mairies pour que les Communes intéressées se fassent connaître. Il ajoute que si des Communes sont intéressées mais ne l'avaient pas signifié, cela peut être fait lors de cette séance.

Monsieur Martial MATHIRON souhaite connaître la date d'envoi de ces messages.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration répond que cela a été transmis il y a plus de trois semaines. Il précise qu'il s'agissait d'un message où tous les groupements de commandes étaient proposés.

Monsieur Martial MATHIRON indique qu'il n'a pas reçu ou pas eu connaissance de ce message.

Monsieur le Président ajoute qu'un rappel a également été fait.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle qu'il est toujours possible d'adhérer au groupement mais que cela doit être acté dans la délibération. Si les communes adhèrent à l'accord-cadre, lorsqu'il y aura des marchés, c'est la Communauté de Communes qui traitera toute la partie administrative de l'appel d'offre. Il ne s'agit pas ici d'acter le côté financier.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration indique que les Communes choisissent si elles décident de rentrer dans le groupement de commandes avec la Communauté de Communes ou si elles préfèrent gérer leurs appels d'offres.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme indique que le mail a été envoyé le 07 septembre 2020 à 18h08.

Monsieur Martial MATHIRON indique qu'il y a des besoins et qu'il serait dommage de ne pas en profiter.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration précise qu'il faut une réponse avant que la délibération ne soit présentée au contrôle de légalité. Il précise également qu'il faut une délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Président indique que la délibération du Conseil municipal peut intervenir a posteriori. Ce qui est important c'est la confirmation, lors du présent Conseil Communautaire, puisque lorsque le groupement sera constitué et que la délibération sera validée, l'intégration au groupement de commandes ne sera plus possible.

Monsieur Martial MATHIRON indique que la Commune de GENLIS va intégrer ce groupement de commandes et que le Conseil municipal prendra une délibération le 14 octobre 2020.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration précise que si le Conseil municipal refuse, la Commune n'intégrera pas le groupement et qu'il n'y a donc pas beaucoup de risques à décider d'intégrer le groupement lors du présent Conseil Communautaire.

Monsieur le Président, indique que seront donc ajoutées à ce groupement de commandes les Communes de GENLIS, d'ECHIGEY et de LONGECOURT-EN-PLAINE.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration demande aux Conseillers communautaires de surveiller l'envoi des messages pour pouvoir anticiper et en discuter dans les Communes lorsqu'il y aura des groupements de commandes.

Monsieur le Président souligne qu'au-delà de l'adhésion au groupement de commandes qui vient d'être énoncée, il est très important de faire part très rapidement des besoins au niveau de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour que, dans le cadre de la constitution du dossier de consultation des entreprises, les besoins soient bien identifiés et qu'ils figurent au catalogue.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme intervient pour indiquer qu'il s'agit là de signalétique mais non pas de signalétique routière, c'est-à-dire signalétique de bâtiments, classique, extérieure, etc. Une très belle définition a déjà été faite pour tous les bâtiments communautaires. La Commune de THOREY-EN-PLAINE a, par exemple, rajouté des signalétiques de type « bi-mât » classique ou d'orientation, et des signalétiques de bâtiment. Globalement, entre la Communauté de Communes et THOREY-EN-PLAINE, presque tous les cas sont couverts. Il convient cependant de bien remonter les demandes car lors de l'appel d'offres, il est indiqué une somme pour le marché groupé, et il faut que tout soit couvert.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration ajoute que selon le principe de l'accord-cadre, plusieurs sociétés sont sélectionnées, trois ou cinq sont retenues selon le type de marché. Ensuite, la Commission des marchés se réunit pour statuer en fonction des critères.

Monsieur Claude VERDREAU indique que la Commune de ROUVRES-EN-PLAINE souhaite intégrer ce groupement de commandes.

Le Conseil Communautaire, **par** :

- 32 voix **POUR**,
- 01 **ABSTENTION** (Mme Stéphanie PÉPIN),
- **VALIDE** l'acte constitutif du groupement de commandes relatif à l'acquisition de signalétique intérieure et extérieure,
- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes, constitué de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et des Communes d'ECHIGEY, de GENLIS, de LONGECOURT-EN-PLAINE, de ROUVRES-EN-PLAINE et de THOREY-EN-PLAINE, en vue de choisir un ou des fournisseurs, en vue d'acquérir des équipements de signalétique,
- **ACCEPTE** la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en tant que coordinateur dudit groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention de groupement de commandes relatif à l'acquisition de signalétique intérieure et extérieure,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 24. Groupement de commandes pour l'acquisition d'aires de jeux

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise que trois communes ont fait le souhait d'adhérer au groupement de commande relatif à l'acquisition d'aires de jeux.

Conformément aux articles L. 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au régime juridique des actes pris par les autorités communales ainsi que des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique, Monsieur le Président rappelle l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type d'achats.

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe les Conseillers communautaires que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise d'une part, et les communes d'ECHIGEY, de LONGECOURT-EN-PLAINE et de ROUVRES-EN-PLAINE d'autre part, s'unissent pour constituer un groupement de commande pour la recherche des fournisseurs en vue d'acquérir des aires de jeux.

Il propose de faire porter la coordination du groupement de commandes afférent à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

Monsieur Paul MURANO indique que la question posée lors du dernier Conseil municipal a été de savoir comment choisir les jeux. Faut-il donner un avis sur des jeux d'école et le groupement de commandes fait son choix ? Y-a-t-il un catalogue ?

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration répond que, comme le Président l'a précisé, il faut indiquer les souhaits pour voir si cela correspond dans les catalogues des sociétés qui vont être retenues. Ces informations seront mises dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'acte constitutif du groupement relatif à l'acquisition d'aires de jeux,
- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes, constitué de la Communauté de Communes et Communes d'ECHIGEY, de GENLIS, de LONGECOURT-EN-PLAINE, de ROUVRES-EN-PLAINE, en vue de choisir un ou des fournisseurs, en vue d'acquérir des aires de jeux,
- **ACCEPTE** la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en tant que coordinateur dudit groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention de groupement de commandes relatif à l'acquisition d'aires de jeux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 25. Groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air intérieur (QAI)

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise que quatre communes ont fait le souhait d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air intérieur.

Conformément aux articles L. 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au régime juridique des actes pris par les autorités communales ainsi que des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique, Monsieur le Président rappelle l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type d'achats.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise d'une part, et les communes de COLLONGES-ET-PREMIERES, d'IZIER, de PLUVET et de THOREY-EN-PLAINE d'autre part, s'unissent pour constituer un groupement de commandes pour la recherche d'un prestataire pour réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur.

Il propose de faire porter la coordination du groupement de commandes afférent à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

La Commune de GENLIS souhaite adhérer à ce groupement de commandes.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle ce diagnostic est à faire régulièrement, notamment dans les écoles.

Les Communes de BESSEY-LES-CITEAUX, CESSEY-SUR-TILLE et LONGCHAMP souhaitent également adhérer à ce groupement.

Monsieur Jérôme THEVENEAU s'interroge sur le fait de savoir si toutes les Communes ont bien reçu le message au vu des Communes qui se rajoutent.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme indique que toutes les Communes ont bien été destinataires du message et que leur adresse apparaît dans le rapport de messagerie.

Monsieur Jérôme THEVENEAU demande s'il y avait d'autres groupements de commandes proposés.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration indique que dans ce message, il n'y avait que les trois communes citées en début de présentation mais qu'il y en aura sans doute d'autres par la suite.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme indique que sur la question de la qualité de l'air, il y avait déjà eu un groupement de commande pour lequel la Commune de THOREY-EN-PLAINE n'avait eu aucun retour, il ignore si la mission avait été effectuée. La décision est donc aujourd'hui de sortir de cet ancien groupement de commandes et d'intégrer le nouveau.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration indique qu'elle n'a a priori pas été terminée.

Monsieur le Président indique que la mission a été effectuée partiellement puisque dans la Commune d'IZIER, le matériel nécessaire a été posé à deux périodes, pendant et après la période de chauffage. Depuis, en revanche, il n'a pas été possible d'avoir un interlocuteur. Sans rapport de visite, la prestation n'a pas été payée. L'entreprise semble avoir disparu.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration ajoute, pour faire suite à l'intervention de Monsieur THEVENEAU, qu'il n'y a que ces trois groupements de commandes car ceux-ci sont proposés quand une Commune a des besoins. Tant qu'il n'y a pas de besoin, il n'y a pas de proposition.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acte constitutif du groupement de commande relatif à la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air intérieur,
- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes, constitué de la Communauté de Communes et des communes de BESSEY-LES-CITEAUX, CESSEY-SUR-TILLE, COLLONGES-ET-PREMIERES, GENLIS, IZIER, LONGCHAMP, PUVET et THOREY-EN-PLAINE, en vue de choisir un prestataire en vue de réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur,
- **ACCEPTE** la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en tant que coordinateur dudit groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention de groupement de commandes relatif à la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air intérieur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-président déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse informe les membres du Conseil Communautaire que des appels à projets de divers partenaires ont été lancés à la rentrée 2020, par divers financeurs. Le projet « Ateliers Jeunes » est un projet cofinancé par le Conseil Départemental de Côte d'Or à hauteur de 80 %, pour la mise en place d'ateliers en faveur des jeunes et/ou de leurs parents/grands parents.

Elle précise que les thématiques qui ont été passées portaient sur la prévention numérique et sur le harcèlement notamment.

Pour la troisième année consécutive, trois ateliers ont été sollicités par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, permettant une participation du Conseil Départemental à hauteur de 1 240,00 €, sur les 1 550,00 € de base, soit un reste à charge de 310,00 € pour la Collectivité.

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-président déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse ajoute que les trois années consécutives, les ateliers étaient de qualité et vraiment très appréciés, le premier étant « *Et si on se parlait comme ça en vrai ?* », le deuxième « *Réveil des sens* » et le troisième « *Juniors associés* ».

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à demander une subvention au Conseil Départemental de Côte d'Or à hauteur de 1 240,00 €, sur les 1 550,00 € de base pour le projet « Ateliers Jeunes »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention afférente, ainsi que tout acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITÉ - TRANSPORTS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

### 27. Point d'informations concernant la 4<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : V. DANCOURT

- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais,
- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de l'Établissement Public Foncier (EPF) DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président à l'Aménagement du territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique indique que l'installation du SCoT a eu lieu, avec un certain nombre de désignations et la constitution du bureau avec un Vice-président pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et également l'installation de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE qui était juste une installation. Les séances intéressantes auront lieu au mois de décembre.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président à l'Aménagement du territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique rappelle l'intérêt de l'Établissement Public Foncier (EPF) pour ceux qui auraient des opportunités foncières dans le futur. L'EPF peut être le porteur du foncier le temps que le projet, les travaux, puissent aboutir. Cela a déjà pu être évoqué lors de précédentes réunions.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président à l'Aménagement du territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique indique que la 4<sup>ème</sup> Commission s'est quant à elle réunie le 06 octobre pour faire le point sur la façon de travailler et sur les trois projets qui vont être l'objet de quelques séances.

Un des projets est les « Chemins doux » en partenariat et en multi commissions, est un sujet très transversal en particulier avec la 7<sup>ème</sup> Commission et la 1<sup>ère</sup> Commission.

Un autre sujet qui va être très important pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est le travail sur la loi Mobilité en lien avec la Région, qui doit encore fournir quelques éléments.

Pour rappel, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en théorie, mais cela a été repoussé au 31 mars 2021, il faudra se prononcer pour savoir si le Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise souhaite être autorité organisatrice des transports ou non sur le territoire. Ce choix sera définitif. Il y a bien sûr des impacts financiers. En cas de refus, c'est la Région restera organisatrice sur le territoire. La Région travaille sur le sujet pour savoir réellement quel sera l'impact et également pour l'ensemble des Communautés de Communes.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN souhaite intervenir pour ajouter une précision, s'agissant que Monsieur Vincent DANCOURT a indiqué « autorité organisatrice des transports » or il s'agit d'autorité organisatrice des mobilités.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président à l'Aménagement du territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique répond qu'effectivement il s'agit des mobilités et seuls les transports scolaires restent une compétence régionale.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président à l'Aménagement du territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique poursuit en indiquant que l'autre point important sur lequel il souhaitait évoquer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Il s'agit d'une information seulement car la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise n'a pas son mot à dire sur le sujet. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la loi rendra le PLU intercommunal, quoi qu'il arrive, sauf si 20 % des Communes représentant 25 % de la population ne le souhaitent pas. Si elles ne le souhaitent pas, elles doivent délibérer avant le 31 décembre 2020, et même bien avant, le temps de passer les délibérations au contrôle de légalité. Dans cette période, il apparaît plus prudent de voter au minimum 15 jours avant la date butoir. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est tout à fait capable de gérer ce PLUi et si les Communes le souhaitent, elle le fera.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président à l'Aménagement du territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique ajoute que pour avoir discuté avec plusieurs personnes, il apparaît que les Communes ne sont peut-être pas prêtes à faire ce transfert ainsi, sans vraiment connaître les tenants et les aboutissants et le choix des votes qui pourraient être faits dans les Communes pourrait être trop viscéral et non pas fondé sur la raison. Contrairement à la loi Mobilité, le choix pris pour le refus du transfert au niveau du PLUi sera tout à fait révocable ultérieurement c'est-à-dire qu'à partir du moment où les Communes auront pris leur décision, chacune des Communes pourra décider que cela devienne PLUi et la règle de la majorité évoquée précédemment s'appliquera.

Il indique le souhait de donner un peu de temps pour inviter à des réunions élargies au-delà de la 4<sup>ème</sup> Commission l'ensemble des élus qui souhaiteraient y assister, des personnes ayant eu des expériences très favorables et très positives des PLUi. Il y a beaucoup de choses positives sur ce PLUi.

Le souhait serait également de faire venir des personnes qui ont eu des expériences malheureuses et négatives, afin qu'elles expliquent pourquoi cela a été négatif. Ce qui est négatif pour elles s'applique peut-être sur leur territoire, mais n'aura aucun impact sur celui de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et leurs arguments ne seront peut-être pas bons. Inversement, les points positifs pour certains ne s'appliqueront peut-être pas du tout sur le territoire. L'objectif est de pouvoir ensuite, en toute connaissance de cause, se positionner.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président à l'Aménagement du territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique précise que dans le même temps, le souhait serait de travailler sur un autre projet aussi important qui est le Projet de Territoire car avoir un PLUi sans Projet de Territoire partagé semble un peu incohérent.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président à l'Aménagement du territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique souhaitait livrer aux Conseillers communautaires ces informations car sans délibération, le PLU deviendra intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cela semblait au Président et à l'ensemble des Vice-présidents profondément incorrect et immoral de ne pas donner l'information en se disant que les personnes ne sont pas forcément au courant de la loi, et le PLU serait alors devenu intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les choses sont désormais entre les mains des Conseils municipaux. Si le souhait est que le PLU devienne intercommunal, il n'y a pas besoin de prendre de délibération. Si le souhait est de garder la main sur le PLU, il faudra prendre une délibération pour indiquer que le transfert n'est pas souhaité.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président à l'Aménagement du territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique ajoute que pour aider les Maires s'ils le souhaitent, un modèle de délibération sera envoyé, qui pourra être adapté, pour dire qu'ils ne souhaitent pas ce transfert.

Concernant l'installation du SCoT Dijonnais et l'installation du Comité Syndical, Monsieur le Président reprend la parole pour informer de la composition du Bureau.

- Le Président du SCoT est le Maire de DIJON, Monsieur REBSAMEN,
- 1<sup>er</sup> Vice-président : Monsieur Jean-Patrick MASSON (Dijon Métropole),
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Patrice ESPINOSA,
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Rémi DETANG (Dijon Métropole),
- 4<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Ludovic ROCHETTE (Communauté de Communes Norges et Tille),
- 5<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Pierre PRIBETICHE (Dijon Métropole),
- 6<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Jean-François DAUDET (Métropole),
- 7<sup>ème</sup> Vice-présidente : Madame Marie-Hélène DONDRILLAN-RANDRIAN (Dijon Métropole),
- 8<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Jean-Claude GIRARD (Dijon Métropole).
- Les membres de la Commission d'Appels d'Offres ont également été désignés, soit 5 titulaires et 4 suppléants :

| TITULAIRES        | SUPPLEANTS         |
|-------------------|--------------------|
| Monsieur MASSON   | Madame DONDRILLAN  |
| Monsieur ESPINOSA | Monsieur FERREUX   |
| Monsieur DETANG   | Monsieur DAUDET    |
| Monsieur ROCHETTE | Monsieur MORELIERE |
| M. PRIBETICHE     |                    |

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE

### 28. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : N. SEGUIN

- Réunion de la 5<sup>ème</sup> Commission le 07 octobre 2020

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie souhaite faire un point sur la première réunion de la 5<sup>ème</sup> Commission dont l'objectif était de démarrer la Commission. Les convocations sont parties un peu tardivement et peu de monde était présent.

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie indique que le planning des réunions de cette 5<sup>ème</sup> Commission a été communiqué et que celles-ci ont été arrêtées au premier mercredi de chaque mois. Cette Commission se réunira donc environ une dizaine de fois au cours de l'année. Ce planning sera envoyé très rapidement aux différents membres de la Commission pour leur permettre de s'organiser.

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie ajoute qu'un travail a été effectué sur le fonctionnement et l'organisation de cette Commission, sur des lieux de réunions qui ne se tiendront pas toujours dans les locaux du Siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. La prochaine réunion se déroulera au 12 Rue de Franche-Comté, au Centre Social, présenter le Point Relais Emploi et le Centre Social. Chacun des deux services présentera à la fois ses missions, ses activités, aux différents membres de la Commission.

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie indique que des dossiers mis en suspend à cause du Covid-19 ont été abordés, notamment le dossier concernant l'aménagement d'un espace d'activité physique pour les seniors, pour lequel le Groupement d'Intérêt Économique « Ingénierie Maintien Personnes Âgées » (GIE IMPA) avec la participation de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), avait donné une suite favorable au dossier d'Appel à Projet qui avait été déposé au début de l'année.

L'Appel à Projet portait sur « Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées ». Le GIE IMPA a accordé une subvention maximale de 20 000,00 € et la notification est arrivée en août. Il faut maintenant travailler sur la mise en place de la convention signée après rectification par le Président au 30 septembre 2020. la mise en œuvre de ce projet s'accompagnera de l'installation d'agrès au 12 Rue de Franche-Comté et de la mise en place de séances d'animation de ces agrès au profit des seniors, en partenariat avec des étudiants de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS). Le projet devrait aboutir au printemps 2021. Un rapport un peu plus détaillé sera présenté lors d'une prochaine séance plénière.

Le deuxième dossier étudié concerne la mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année à venir. Il est prévu de travailler avec les propositions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dans un premier temps, de reconduire par avenant le projet CLAS pour l'année scolaire 2020/2021 et de travailler à sa mise en œuvre.

Trois scénarios ont été esquissés : là aussi, un projet finalisé sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire.

Le troisième dossier concernait le financement du Réseau d'Aide Spécialisés aux Élèves en Difficulté (RASED) des cinq collectivités de rattachement des élèves de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. L'idée est de conventionner avec ces collectivités de rattachement de façon à homogénéiser les pratiques et les financements sur les mêmes bases pour l'ensemble des élèves.

Aujourd'hui, des élèves des Communes de BESSEY-LES-CITEAUX et d'IZEURE par exemple, sont rattachées au RASED de NOIRON-SOUS-GEVREY et la Communauté de Communes ne finançait pas cette participation. A l'inverse, le RASED de GENLIS accueille des élèves de SOIRANS et de TRECLUN. L'idée est de passer une convention avec la Communauté de Communes du Val de Saône pour verser la quote-part des élèves accueillis, étant rappelé que les RASED sont définis par rapport à la carte scolaire.

L'objectif est d'avoir une cohérence pour l'ensemble des cinq RASED pour les élèves de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Le RASED de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR qui accueille les élèves de la Commune d'IZIER a été sollicité et ne veut pas du financement pour les quelques élèves concernés.

Pour le dernier point, Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie indique qu'un travail a été réalisé dans le but de favoriser la proximité en termes d'emplois, avec l'ouverture d'une permanence délocalisée du Point Relais Emploi sur un autre secteur de la Communauté de Communes.

Aujourd'hui il a été esquissé de s'installer dans le Relais Petite Enfance à THOREY-EN-PLAINE, la Communauté de Communes étant propriétaire des locaux. Il y aura éventuellement un créneau disponible le lundi après-midi.

Ce projet finalisé sera présenté ensuite aux Conseillers communautaires. L'objectif serait d'aller vers les gens en recherche d'emploi, de leur proposer le service d'assistance et d'accompagnement qui peut être mis en place par les conseillères du Point Relais Emploi.

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie souhaite relayer ce qu'a pu dire Monsieur le Président précédemment, à savoir que beaucoup d'informations doivent être transmises dans les Communes car ces dernières sont les relais d'informations auprès des administrés de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise sur tous les services proposés par le Centre social ou le Point Relais Emploi. Elle ajoute que les Conseillers communautaires seront sollicités pour relayer l'information, que ce soit en termes d'accompagnement à la scolarité ou dans le cadre des actions menées par les bénévoles du Centre social, sur l'appel à bénévoles, car certains services ne pourront perdurer qu'avec ces derniers. Une liste sera transmise et pourra être retransmise aux administrés afin que soit relayée l'information.

- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de la Fédération des Centres Sociaux et socio-culturels de Côte d'Or.

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie fait part de sa présence à l'Assemblée Générale de la Fédération des Centres Sociaux et socio-culturels de Côte d'Or qui s'est tenue le 06 octobre dernier. Il s'agissait là principalement de la désignation des membres, avec la présentation du rapport moral et financier.

La Présidente de la Fédération des Centres Sociaux a souligné et a remercié tous les directeurs de centres sociaux pour leur investissement auprès de toutes les populations de tous âges.

- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de la Mission Locale,

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie indique qu'elle n'a pas pu assister à l'Assemblée. Il s'agissait de la désignation et de l'installation du nouveau Conseil d'Administration de la Mission Locale avec le rapport moral et financier.

Monsieur le Président remercie Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie et ajoute qu'il souhaite insister sur le dispositif du CLAS.

Celui-ci n'a été mis en place et ne vit que par le biais de bénévoles. Il est d'une importance capitale pour les élèves qui sont aujourd'hui en difficulté dans le cadre de leur scolarité. Il en appelle aux Conseillers Communautaires et aux Maires pour relayer le message dans les Communes afin de rechercher des bénévoles pour que la pérennité de ce dispositif soit assurée.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## 29. Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de l'association CREATIV'

Rapporteur : JE ROLLIN

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN indique qu'il n'y a pas eu d'Assemblée Générale. Celle qui était prévue initialement le 21 septembre a été reportée, faute de collectivités ayant désigné leurs représentants.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## ACTION SOCIALE

### 30. Fermeture du service Centre Social de la Plaine Dijonnaise

Rapporteure : N. SEGUIN

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie propose aux membres du Conseil Communautaire, les dates de fermeture au public du service Centre Social situé au 12 rue de Franche Comté à GENLIS :

- Du 21 au 24 décembre 2020.

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie précise que cette proposition vise à regrouper les congés des agents sur une période où l'activité est réduite afin d'assurer une présence plus forte, lors des périodes où la fréquentation du Centre Social est plus soutenue.

Elle rappelle que les ateliers hebdomadaires sont suspendus à chaque période de vacances scolaires pour faciliter l'accueil des enfants du Pôle Enfance Jeunesse et l'utilisation des salles sur le site du 12 rue de Franche-Comté à GENLIS.

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie précise qu'il s'agit de regrouper, sur une même semaine, les congés des agents. Ils se sont concertés et ils ont souhaité que le Centre social soit fermé aux dates précitées, du 21 au 24 décembre 2020. Elle rappelle que l'activité sur les 15 jours est toujours réduite.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la période de fermeture du service Centre Social de la Plaine Dijonnaise du 21 décembre 2020 au 24 décembre 2020 inclus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

### 31. Point d'informations concernant la 6<sup>ème</sup> Commission

Rapporteure : Z. HEMAIRIA

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse informe les membres du Conseil Communautaire que la 6<sup>ème</sup> Commission se réunira le 19 octobre 2020.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## ENFANCE

### 32. Report des séjours de Printemps 2020 à 2021

Rapporteure : Z. HEMAIRIA

Monsieur le Président souhaite rappeler aux membres du Conseil communautaire que les séjours sont au service du projet éducatif de l'Intercommunalité et qu'ils présentent un cadre idéal pour :

- Créer du lien entre les enfants, les jeunes et les animateurs du territoire,
- Favoriser le dépaysement et le développement de l'autonomie au sein d'un collectif,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- Sensibiliser à la pratique d'activités originales culturelles, sportives et de plein air.

Suite au succès des séjours organisés en 2019 et 2020, Monsieur le Président souhaite proposer au Conseil Communautaire, une partie des séjours organisés sur l'année 2021, ceux devant être reportés suite à la crise sanitaire liée au COVID-19. En effet, les prestataires concernés souhaitent avoir une confirmation des réservations afin de pouvoir s'organiser.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la totalité des séjours proposés sur l'année 2021 seront présentés lors d'un prochain Conseil Communautaire.

### Séjours Printemps

Tout comme les deux années précédentes, Monsieur le Président souhaite rappeler aux membres du Conseil Communautaire que les séjours organisés durant les vacances de printemps ont une dominante culturelle, contrairement aux autres qui sont basés sur les pratiques de sport et de plein air.

Ainsi, après un séjour « Équitation et Arts du cirque » organisé en 2018 et 2019, ainsi qu'un séjour autour des Amérindiens organisé en 2019, Monsieur le Président propose deux séjours à destination des 7-13 ans, à thématique médiévale.

Le premier, du 12 au 16 avril 2021 aura lieu dans le Doubs (25) à CROUZET-MIGETTE.

Le groupe de 18 enfants sera hébergé en gîte à la ferme équestre du Pont du Diable. Il sera proposé aux participants des balades à poney ainsi que des activités en lien avec le thème.

Le second, du 19 au 23 avril 2021 aura lieu dans l'Yonne (89), à VILLENEUVE-LES-GENETS.

Le groupe de 16 enfants sera hébergé au gîte du Bois Guillaume. Il sera proposé aux participants de visiter le château de GUEDELON, le parc du BOUTISSAINT ainsi que d'assister à un spectacle nocturne au château de SAINT-FARGEAU. D'autres activités en lien avec le thème seront animées par l'équipe.

En 2019, ces séjours coûtaient respectivement 126,00 € et 106,00 €. Aussi, en 2020, les membres du Conseil Communautaire avaient validé les coûts à 128,00 € et 105,00 €, avec 30% de majoration appliqués pour les enfants ne résidant pas sur le Territoire.

Afin de palier une éventuelle augmentation des tarifs, Monsieur le Président propose, pour 2021, le premier séjour à 135,00 € et le second à 115,00 €.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le report du séjour à CROUZET-MIGETTE du 12 au 16 avril 2021,
- **VALIDE** l'estimation tarifaire proposée à 135,00 € pour ce séjour,
- **AUTORISE** le report du séjour à VILLENEUVE-LES-GENETS du 19 au 23 avril 2021,
- **VALIDE** l'estimation tarifaire proposée à 115,00 € pour ce séjour,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## JEUNESSE

### 33. Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Madame Carole CLAUDEL-SALOMON procède au compte-rendu du Conseil d'administration du Collège Albert CAMUS en date du 10 septembre 2020.

Suite à la crise sanitaire, le collège a organisé une semaine appelée « École ouverte » la dernière semaine d'août. Le collège a obtenu une subvention de 4 700,00 € pour les dépenses de fonctionnement de ce dispositif. 43 élèves ont été accueillis. Les matinées étaient consacrées au travail scolaire et les après-midis à des activités sportives et artistiques.

Le second point abordé a été la mise en place de boîtes aux lettres sécurisées pour le collège ainsi que les personnes logées pour une somme de 1 000,00 €. Une demande de subvention a été faite au Conseil Départemental.

Une journée « Acrobranche » organisée pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> la semaine du 20 septembre avec un tarif de 12,00 € par enfant a été votée.

Un point a été fait sur le bilan de cette rentrée. Tout s'est bien passé selon Madame la Proviseure. Les 540 élèves sont répartis dans 21 classes. Les gestes barrière sont bien respectés par les élèves et le port du masque se passe bien dans l'ensemble.

En ce qui concerne les résultats du brevet national de cette année 2020, le taux de réussite est de 92,71 %, la moyenne nationale étant de 90,5 %.

Pour finir, le collège a mentionné son projet de rénovation de la demi-pension pour lequel 15 mois de travaux sont prévus.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE - GESTION DE LA GEMAPI

### 34. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : G. MORELLE

- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Comité de pilotage pour l'étude portant sur le transfert de la compétence GEMAPI, hors GEMAPI et préfiguration d'un EPAGE,

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement Durable et à la Gestion de la GEMAPI, indique que le premier point est en stand-by.

- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO),
- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV),
- Représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA).

Concernant le SBO et le SITNA, Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement Durable et à la Gestion de la GEMAPI indique qu'il n'a pas d'information à donner.

M. Olivier GAUTHRON intervient pour indiquer que Monsieur Pascal MARTEAU lui a transmis un message concernant le SITNA indiquant que le Conseil syndical du SITNA s'est réuni le 24 septembre 2020 avec pour ordre du jour l'élection de son bureau :

- Président : Monsieur Pascal MARTEAU (Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise), élu à la majorité absolue,

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- 1<sup>er</sup> Vice-président : Monsieur Patrice DEMAISON (Communauté de Communes Norges et Tille),
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Nicolas BORNLY (Dijon Métropole),
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Olivier GAUTHERON (Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise),
- 4<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Antoine HUGUES (Communauté de Communes Val de Saône),
- Membres du Bureau : Messieurs Jean-Patrick MASSON et Michel LENOIR.

Le Bureau se réunira prochainement pour préparer le budget 2021 et étudier un ajustement des taux par habitant. Le SITNA est actuellement à moins de 1,00 € par habitant, alors que le SBV est à plus de 3,00 € par habitant.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement Durable et à la Gestion de la GEMAPI reprend la parole et indique que le SBV s'est également réuni en Conseil syndical le 16 septembre 2020.

- Président :
  - Monsieur Jean-François COLLARDOT (Communauté de Communes Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges) a été reconduit dans ses fonctions.
- Vice-présidents :
  - Comité Géographique de la Bièvre : M. Jean-Luc BOILLIN (Communauté de Communes Rives de Saône),
  - Comité Géographique de la Sans-Fond : M. Jean-Patrick MASSON (Dijon Métropole),
  - Comité Géographique Varonnes : M. Alain LEFEVRE (Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise),
  - Comité Géographique Vouges amont : M. Jean-Luc ROBIOT (Communauté de Communes Gevrey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges),
  - Comité Géographique Vouges aval : M. Patrick JACQUET (Communauté de Communes Rives de Saône).
- Membres du Bureau :
  - Monsieur Dominique JANIN (Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise),
  - Monsieur Denis PENING (Communauté de Communes Gevrey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges),
  - Monsieur Marien LOVICHY (Dijon Métropole),
  - Monsieur Jean-Michel VERPILLOT (Dijon Métropole).
- Membres sont associés à ce Bureau à titre consultatif :
  - Mme Florence ZITO, Présidente de la Commission Locale de l'Eau de la Vouge,
  - Madame Annie GOSSENS, Vice-présidente en charge de la GEMAPI (Communauté de communes Rives de Saône),
  - Monsieur Guy MORELLE, délégué à l'Environnement, au Développement Durable et à la Gestion de la GEMAPI (Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise),

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
 Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
 Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- Monsieur Hubert POULLOT, Vice-président en charge de la GEMAPI (Communauté de Communes Gevrey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges),
- Monsieur Jean-Patrick MASSON, Vice-président en charge de la GEMAPI (Dijon Métropole).

Les travaux prévus et à venir ont été évoqués et seront discutés lors d'une prochaine réunion de Commission puisqu'au niveau de l'environnement, il s'agit de sujets qui sont en train de se développer.

La 7<sup>ème</sup> Commission sera probablement réunie courant novembre avec un sujet important concernant l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, avec Monsieur Yves COLLIN.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## ENVIRONNEMENT

### 35. Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU) Rapporteur : G. MORELLE

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement Durable et à la Gestion de la GEMAPI indique que la réunion du SINOTIV'EAU a eu lieu, dans le but également de constituer le Bureau. Il en rappelle les membres élus :

- - Président : M. Patrick MORELIERE (ARC-SUR-TILLE) a été reconduit,
- Assesseur : M. Pascal LACORDERE (ARC-SUR-TILLE).
- - Vice-président pour le SIPIT : M. Philippe PETIT (COLLONGE-ET-PREMIERES),
- Assesseur : M. Daniel MARECHAL (PONT).
- - Vice-président pour FAUVERNEY : M. Claude VERDREAU (ROUVRES-EN-PLAINE),
- Assesseur : M. Dominique RAVERAT (FAUVERNEY).
- - Vice-président de la Racle : M. Éric de LAMARLIERE (LONGECOURT-EN-PLAINE),
- Assesseur : M. Sylvain PELLETIER (THOREY-EN-PLAINE).
- - Vice-président de GENLIS-LONGCHAMP-LABERGEMENT-FOIGNEY : M. Olivier GAUTHERON (GENLIS),
- Assesseur : M. Christian MARTINANT (LABERGEMENT-FOIGNEY).
- - Vice-président pour VARANGES-MARLIENS-TART-LE-BAS : Mme Evelyne MONNOT (TART-LE-BAS),
- Assesseur : M. Jérôme MASSON (VARANGES).
- Délégué au GIP TERRITOIRE NUMERIQUE : M. Jean-Emmanuel ROLLIN (GENLIS),
- Délégué à l'Association des Collectivités pour la Maitrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE) : M. Éric de LAMARLIERE (LONGECOURT-EN-PLAINE).

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement Durable et à la Gestion de la GEMAPI procède au résumé des échanges et des décisions prises lors de cette réunion.

Il souhaite lire l'avenant Covid-19 pour les contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement SUEZ :

« Conscient que les contraintes engendrées par la crise sanitaire du Covid-19 amèneraient de nombreux acteurs à subir des modifications dans l'exécution de leurs obligations contractuelles et pour éviter les contentieux potentiels quant à la qualification juridique des modifications subies par les concessionnaires notamment sur la qualification de force majeure ou d'imprévision, le Gouvernement a précisé les modifications temporaires du cadre d'exécution des contrats, par l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020. Il résulte de ce contexte et de ces dispositions qu'il appartient aux parties de tirer les conséquences, même temporaires, de la crise sanitaire sur l'exécution du contrat en cause et s'assurer qu'il n'y aura pas de dégradation de l'économie de celui-ci. Aussi, SUEZ présente un avenant pour chaque contrat de délégation qui a pour objet de :

- Qualifier la gestion du service par le délégataire eu égard à la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 et aux ordonnances subséquentes,
- Statuer sur les conséquences immédiates au regard des obligations contractuelles,
- Définir le principe d'une clause de revoyure à la fin de la crise.

Pour faire un bilan de ces incidences et en étudier les conséquences sur les contrats et pour examiner les évolutions contractuelles qui seraient rendues nécessaires, soit directement du fait de la crise, soit qui auraient été reportées à cause de cette crise ».

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement Durable et à la Gestion de la GEMAPI rappelle que les contrats de délégation SUEZ ne concernent que 5 contrats pour l'eau potable et 5 contrats pour l'assainissement pour les secteurs de FAUVERNEY, GENLIS, LABERGEMENT-FOIGNEY, LONGCHAMP et le consortium VARANGES - TART-LE-BAS - MARLIENS.

Il indique que s'agissant de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR), qui concerne trois Comités Syndicaux de l'Eau (CSE) qui sont la RACLE, le SIPIT et ARC-SUR-TILLE, pour les contrats eau potable et assainissement, elle propose, dans le cadre de la crise Covid-19 de revoir ses bordereaux de prix unitaires mentionnés dans les contrats de Délégation de Service Public afin d'y inclure les nouvelles opérations relatives à la sécurisation sanitaire, autrement dit, un forfait de 150,00 €, et de revoir le coût de certaines autres opérations. Les tableaux de bordereaux seront revus.

Un balayage des travaux en cours ou prévus a été réalisé :

- Pour le CSE d'ARC-SUR-TILLE, des dossiers qui avaient été bien amorcés avant le confinement ont été menés à terme. Il a été procédé à la signature de deux marchés :
  - Renouvellement du réseau d'eau potable, tranches 2 et 3, sur la Commune de CHAMBEIRE, pour un montant estimatif de 358 660,80 €, subventionnable à 50 %. Huit entreprises ont répondu au marché. La société PETAVIE a été retenue. Le marché a été signé le 26 juin 2020.
  - Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur la Commune d'ARC-SUR-TILLE suite à une étude de diagnostic de 2018. L'Agence de l'Eau a accepté de différer la délibération décidant la demande de subvention de ces travaux omise. Quatre entreprises ont répondu à l'Appel d'Offres pour des montants de marché allant de 1 109 190,00 € à 980 925,00 €. L'entreprise DESSERTOT a été retenue pour un montant de 989 925,00 €. Le marché a été signé le 06 juillet 2020.

Pour le CSE de la RACLE :

- Pour la Commune d'ECHIGEY, le dossier de consultation des entreprises est sur le point d'être achevé concernant le remplacement de la conduite principale d'alimentation du village : 850 mètres de canalisation en fonte et renouvellement de 40 branchements pour un montant estimé à 300 800,00 €.
- Pour le CSE du SIPIT, l'appel d'offre des travaux prévus ou en cours cette année sur le réseau d'assainissement et la clarification de la STation d'ÉPuration des eaux usées (STEP) de PLUVET est en cours de négociation.

- Pour le CSE de GENLIS-LONGCHAMP-LABERGEMENT-FOIGNEY :

- Renouvellement de la canalisation d'eau potable, rue du Boucher, à LONGCHAMP pour un montant estimatif des travaux : 150 874,00 € subventionnable à 50 %. L'entreprise DESSERTOT a été retenue pour un montant de 113 981,40 €. Le marché a été signé le 14 mai 2020.
- Mise en sécurité des têtes de puits sur le champ captant de GENLIS : montant estimatif des travaux estimé à 56 950,00 € non subventionnable. Trois entreprises ont répondu. L'entreprise SAAD a été retenue pour un montant de 43 960,00 €. Le marché a été signé le 04 août 2020.

Afin d'assurer le financement des différents travaux énumérés, il y a eu lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000,00 €, pour lequel trois organismes ont été consultés. Deux seuls ont répondu : le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

M. Claude VERDREAU intervient pour indiquer qu'il n'est plus possible actuellement d'utiliser les STEP et le coût n'est pas négligeable pour la période écoulée, étant de l'ordre de 135 000,00 €. On ne sait pas combien de temps cela va durer. Cela aura un impact sur les finances du SINOTIV'EAU.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement Durable et à la Gestion de la GEMAPI indique qu'une nouvelle réunion plénière aura lieu avant le 11 novembre 2020 pour le SINOTIV'EAU et avant cela, il y aura les réunions des secteurs. Une réunion de la RACLE est prévue le 16 octobre 2020 à LONGECOURT-EN-PLAINE, le lieu sera communiqué prochainement.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

36. Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

Monsieur Daniel CHETTA indique que le bureau du SMICTOM a été élu lors de la séance plénière du 15 octobre 2020. Le bureau est constitué comme suit :

- Président : Monsieur Daniel CHETTA,
- 1<sup>er</sup> Vice-président, chargé des Finances : Monsieur Patrick DEMAISON,
- 2<sup>ème</sup> Vice-président, chargé des déchèteries : Monsieur Paul MURANO,
- 3<sup>ème</sup> Vice-président, chargé de la Prévention des Déchets : Monsieur Jérôme THEVENEAU.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## INFORMATIONS

37. Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

- Calendrier prévisionnel des séances plénières du Conseil Communautaire

Monsieur le Président informe que les séances plénières du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise se dérouleront tous les troisièmes jeudis du mois, à 18h30, au regard du planning prévisionnel ci-dessous :

- Jeudi 19 novembre 2020,
- Jeudi 17 décembre 2020,
- Jeudi 21 janvier 2021,
- Jeudi 18 février 2021,
- Jeudi 18 mars 2021,
- Jeudi 15 avril 2021,
- Jeudi 20 mai 2021,
- Jeudi 17 juin 2021,
- Jeudi 15 juillet 2021.

Dans le même cadre, la Conférence des Maires se déroulera le 1<sup>er</sup> jeudi du mois, tous les 2 mois :

- Jeudi 05 novembre 2020,
- Jeudi 07 janvier 2021,
- Jeudi 04 mars 2021,
- Jeudi 06 mai 2021,
- Jeudi 08 juillet 2021,
- Jeudi 02 septembre 2021,
- Jeudi 04 novembre 2021.

- Représentation dans les instances et dans les Commissions

Suite à la demande de plusieurs personnes souhaitant connaître la composition des commissions et ainsi que les instances dans lesquelles la Communauté de Communes est représentée, Monsieur le Président informe que la liste peut leur être communiquée, à leur demande écrite, auprès du Secrétariat Général ([sg@plainedijonnaise.fr](mailto:sg@plainedijonnaise.fr)).

Monsieur le Président rappelle que le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, a vocation à s'appliquer aux collectivités territoriales dans le traitement des données personnelles. Sur ce fondement, il n'est pas possible de communiquer une liste comprenant des données personnelles.

Par conséquent, seule l'adresse de messagerie professionnelle peut être communiquée par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et non les adresses de messagerie personnelles.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition au Secrétariat Général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise des documents, des revues, des journaux cités ci-dessous :

#### **Point 2020-10-08-04 : Cultures Sucre**

- Mémo statistiques, campagne 2019-2020.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Toutes les informations sur [www.lesucre.com](http://www.lesucre.com), [www.cultures-sucre.com](http://www.cultures-sucre.com)

**Point 2020-10-08-05 : Côte d'Or, le département – août 2020**

- Bilan de mandat.

Toutes les informations sur [www.cotedor.fr](http://www.cotedor.fr)

**Point 2020-10-08-06 : Association des Communautés de France (AdCF) – n° 251 – Juillet 2020**

- Élections locales : un rendez-vous manqué,
- Réinstallation et fonctionnement institutionnel des intercommunalités et syndicats,
- Crise sanitaire : quelles conséquences pour les finances locales ?
- Cohésion et solidarités : quel nouveau rôle pour l'intercommunalité ?

Toutes les informations sur [www.adcf.org](http://www.adcf.org)

Monsieur Jérôme THEVENEAU indique avoir envoyé un message au Président portant sur le rapport du SICECO. Il souhaite informer les Conseillers communautaires que lors de la mise en service de la Commission Locale de l'Eau (CLE) 12, il a été élu titulaire au Conseil Syndical du SICECO.

Monsieur Jean-Marie FERREUX, absent lors de cette réunion, n'a donc pas pu être élu ni titulaire, ni suppléant. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise devra faire un retour au SICECO pour indiquer si Monsieur FERREUX veut devenir son suppléant en tant que représentant de la CLE 12.

Monsieur le Président demande s'il est possible de faire tout simplement une désignation.

Monsieur Jérôme THEVENEAU répond que cela est possible pour être suppléant. L'élection ayant eu lieu, il ne pourra qu'être suppléant, étant précisé qu'il en manquait.

Ce dernier souhaite également informer les Conseillers que l'Assemblée Générale du SICECO a eu lieu le 25 septembre dernier à CREANCEY.

Monsieur JACQUENET a été réélu en tant que Président du SICECO et Monsieur GRAPPIN est toujours 1<sup>er</sup> Vice-président.

L'ensemble des Vice-présidents sont les Présidents des différentes CLE. Il indique aux Conseillers communautaires être à leur disposition en tant que représentant de la Communauté de Communes dans la CLE 12 et notamment s'il y a des demandes particulières à effectuer.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jérôme THEVENEAU pour ces précisions.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle aux Conseillers communautaires présents de signer le parapheur sur les budgets.

Il souhaiterait également que les personnes membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée le rejoigne pour fixer les horaires en fonction des obligations de chacun.

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

**La séance est levée à 20h45.**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Secrétariat de séance



**Vincent DANCOURT**

Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire,  
à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique  
Conseiller départemental du canton de GENLIS

Présidence de séance



Signé électroniquement par : Patrice  
ESPINOSA  
Date de signature : 12/03/2021  
Qualité : Présidence de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes  
de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER

